

**Règlement :**  
**5<sup>ème</sup> édition de la Rando des Ballons**



**PARTICIPATION :**

- *La manifestation nommée la Rando des Ballons est ouverte à tous les cyclistes majeurs (18 ans révolus le jour de la manifestation) ainsi qu'aux jeunes de plus de 15 ans, licenciés ou non sans distinction de fédération, ainsi qu'aux vélos à assistance électrique et à tous types de vélos.*
- *Les participants de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale et doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.*
- *Les parcours proposés seront réalisés à allure libre, sans prise de temps ni classement. Attention, ne sous-estimez pas le dénivelé car aucune voiture balai sur la Rando.*
- **Le port du casque est obligatoire.**
- *Les participants déclarent être assurés en responsabilité civile*
- *Respect le code de la route et de l'environnement tout au long du parcours.*
- *L'organisation est dérogée de toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir pendant la randonnée.*

**INSCRIPTION :**

- *Inscription par internet sur le site de N'JUKO : <https://www.njuko.net/randodesballons/>*
- *Les bulletins d'inscriptions sous forme papier sont disponibles sur le site internet : <https://lesballonsvosgiens.fr/accueil/randos-des-ballons/>*
- *Le bulletin devra être rempli de façon complète et lisible, accompagné de la totalité de la somme à régler et de l'attestation parentale (si mineur).*
- *Majoration : Les inscriptions sur place le dimanche 25 août 2024 sont majorées de 5€*
- *L'inscription est ferme et définitive et ne fera l'objet d'aucune procédure de remboursement en cas de désistement du coureur ou d'annulation de l'épreuve.*
- *Toute inscription implique l'acceptation et le respect du présent règlement.*